

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL de FACULTÉ

Du 24 juin 2024

Président de séance : M. C. VAUTROT-SCHWARZ

Présents, représentés :

Collège A : M. J. BOUDON, Mme S. CHARREIRE-PETIT, M. M. CROZET, Mme F. LABARTHE, Mme R. MAISON, Mme H. MATSOPOULOU, M. Y. PACLOT, M. C. VAUTROT-SCHWARZ.

Collège B : Mme P. ABADIE, M. R. BRETT, M. E. DUBOIS, Mme A. FARINETTI, M. P. GILLET, M. G. MEYLAN, M. J.-N. SENNE.

Collège BIATSS : Mme A. MALEC, Mme C. REY, M. A. RICARD.

Collège personnalités extérieures : M. J-P ALLARDI, M. P. ANTOINE, M. A. CHAMPIGNEUX, M. S. MORVAN, M. E. RECOING, M. P. AMRAM.

Collèges étudiants : M. H.-E. BELKHIRI, M. M. BOISSEL, Mme E. CLERO, M. E. KEMENCEI, M. S. LEFFAD, M. E. MERKAOUI, Mme L. PICARD.

Invités : M. B. BLOTTIN, M. A. CHIKAOUI, Mme S. CORDEBARD, Mme C. CORON, Mme C. FOURNO, Mme E. LOUBARESSE, Mme V. MICHAUD, Mme E. PENHOAT, Mme D. PLACIDI-FROT, Mme C. SIMÉANT

Pouvoirs :

Mme E. CLERO donne pouvoir à M. MEKAOUI  
M. E. KEMENCEI donne pouvoir à M. MEKAOUI  
M. S. LEFFAD donne pouvoir à M. MEKAOUI  
Mme L. PICARD donne pouvoir à M. MEKAOUI  
M. A. CHAMPIGNEUX donne pouvoir à M. C. VAUTROT-SCHWARZ  
M. E. RECOING donne pouvoir à M. C. VAUTROT-SCHWARZ  
Mme R. MAISON donne pouvoir à M. C. VAUTROT-SCHWARZ  
Mme H. MATSOPOULOU donne pouvoir à M. C. VAUTROT-SCHWARZ  
Mme F. LABARTHE donne pouvoir à J. BOUDON

## ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal du Conseil de faculté du lundi 4 mars 2024
- II. Informations générales
  - a. Élection à la présidence de l'Université Paris Saclay
  - b. GT EAD
  - c. Commission Recherche – retour sur l'AMI
  - d. Don d'œuvres d'art à la Faculté
  - e. Changement de direction de l'IEJ
- III. Point financier
- IV. Point ressources humaines
  - a. Situation des enseignants-chercheurs
  - b. Situation des personnels BIATSS
- V. Manifestations : repas de fin d'année, rentrée solennelle, fête de la science, semaine du développement durable
- VI. Questions diverses

*La séance est ouverte à 14 heures 20, après une photographie de groupe prise sur le perron de la Faculté.*

*Le quorum est atteint.*

## I. 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU LUNDI 4 MARS 2024

*Le procès-verbal du conseil de faculté du lundi 4 mars 2024 est approuvé à la majorité, avec une abstention.*

Emmanuel DUBOIS précise qu'il s'abstient pour avoir été absent au Conseil de faculté du 4 mars.

## II. 2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

### A. ELECTION À LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

Le doyen indique que Camille Galap est désormais le nouveau président de l'Université Paris Saclay. Il a été élu au CA du 11 juin 2024.

Pour rappel, en mars 2024, le CA a eu de grandes difficultés à désigner les personnalités qualifiées extérieures (PQE). Celles-ci disposent de 18 sièges au CA et participent à l'élection du président. La désignation des PQE passe par une création de listes par le CodirE, soumises à l'approbation du CA. Néanmoins, les élus ont refusé d'approuver des listes qu'ils n'auraient pas contribué à élaborer.

Le mandat d'Estelle lacona prenant fin au 1<sup>er</sup> mars 2024, l'administrateur provisoire Camille Galap a été désigné. Il a été chargé de poursuivre le processus électif. Les PQE ont été désignées après deux réunions, à la satisfaction des administrateurs et du Codir élargi (directeurs et doyens des établissements et des facultés, représentants des ONR, représentants d'universités membres associées d'Évry et de Versailles). Le Codir élargi était censé proposer des listes de PQE au CA.

Une élection a donc pu se tenir le 30 avril 2024. Selon les statuts de l'Université, l'élection du président peut se dérouler en trois tours, à la majorité qualifiée et non à la majorité relative. Néanmoins, aucun des deux candidats n'a pu obtenir les 19 voix de la majorité qualifiée. Estelle lacona a obtenu 14 voix dans chacun des trois tours. Yves Bernard a obtenu 18, 17 et 16 voix, perdant une voix à chaque tour. L'infructuosité de l'élection a été constatée.

Ainsi, un nouveau CA électif s'est tenu le 11 juin 2024, après un appel à candidatures. Camille Galap a alors démissionné pour pouvoir se présenter, tandis que Souhil Megherbi s'est présenté. Estelle lacona s'est retirée de l'élection. Au premier tour, aucun des trois candidats n'a obtenu le nombre de voix nécessaires. Puis, Souhil Megherbi s'est retiré. Finalement, Camille Galap a été élu avec vingt voix.

De plus, le Doyen a assisté à cette élection, en tant qu'invité permanent du CA. Des déclarations ont été faites par d'autres invités permanents (écoles, ONR, etc.).

Enzo MEKAOUI précise que Camille Galap semblait pouvoir rassembler le CA, qui était plutôt fracturé. Il a montré qu'il savait dialoguer sans ostraciser personne, notamment lors de la nomination des PQE. Le CA semble assez satisfait de cette élection. Le CA et les conseils centraux doivent maintenant rattraper le retard pris sur différents projets durant l'administration provisoire.

Stéphane MORVAN s'enquiert de la durée du mandat du président.

Le doyen répond que le président est élu pour quatre ans.

Philippe ANTOINE souligne l'importance d'un dialogue social de qualité. En effet, la gestion de la désignation des PQE opérée par Estelle lacona a été à la source de cette très longue séquence vécue par l'Université.

Alexandre RICARD a apprécié le fait que Camille Galap ait reçu tous les syndicats. Ce type de pratiques s'était un peu perdu.

Le doyen indique que l'élection des trois nouveaux vice-présidents statutaires (vice-président de la CFVU, vice-président de la Commission Recherche, vice-président étudiant) se tiendra le 2 juillet. Celle du vice-président du CA se déroulera le mardi 9 juillet.

## B. GT EAD

*Élodie Loubaresse et Amin Chikaoui interviennent dans ce point.*

Élodie LOUBARESSE a animé un GT sur l'enseignement à distance (EAD). Le GT regroupe les responsables d'année EAD de droit - L1, L2, L3 - et d'économie gestion (EG) - L1, L2, L3, M1 et un M2 -, les membres du service FC-EAD et les membres de l'équipe décanale concernés. Trois réunions ont été organisées en février, mars et mai 2024. Une présentation des travaux du GT a été faite à la Direction en juin 2024.

Les membres du GT sont les suivants :

- Pascal Corbel (M2 EMPI) ;
- Élodie LOUBARESSE (L3 EG et M1 Management) ;
- Mathieu Manant (L3 EA et M1 IES) ;
- Bjron Nilsson (L2 EG) ;
- Jean-Noël Senne (L1 EG) ;
- François-Régis Ducrois (Licence de droit) ;
- Clarisse Siméant (VD Formation) ;
- Benoît Blottin (VD affaires générales) ;
- Tzu-Shan Chang (scolarité EAD) ;
- Amin Chikaoui (Directeur FC-EAD Apprentissage).

## PRÉSENTATION DES TRAVAUX EN COURS DU GT EAD

La Faculté a une expérience de plus de vingt ans dans l'EAD, démarrée avec Canege en EG puis en droit, et avec des liens noués avec des universités numériques thématiques (UNT).

L'offre d'EAD s'étend de la L1 au M2 en EG, à la licence de droit. Elle concerne des publics de différents âges, en début d'études, en poursuite d'études et en reprise d'études. Les étudiants choisissent d'étudier une année en EAD pour différents motifs (travail réalisé en parallèle des études, doubles diplômes, raisons médicales, éloignement).

Amin CHIKAOUI précise que l'EAD est avant tout une formation initiale. Les publics en reprise d'étude en formation continue s'ajoutent aux autres publics de la formation initiale. L'EAD est proposé parallèlement à l'offre de formation en présentiel.

Élodie LOUBARESSE observe que dans d'autres universités, l'EAD est vu par nature comme une formation continue, associée à des tarifs correspondants.

L'EAD se fonde sur un dispositif pédagogique asynchrone (les étudiants travaillent à leur rythme) et sur des tuteurs qui accompagnent les étudiants. De plus, les examens sont effectués dans la Faculté, en présentiel.

L'EAD de la Faculté bénéficie de la « marque » Paris Saclay, qui constitue un facteur d'attractivité.

De plus, les enseignants de l'EAD sont impliqués et maîtrisent les outils du distanciel et notamment sur un Moodle fonctionnel.

Dans l'année universitaire 2023-2024, 637 étudiants étaient inscrits en EAD, soit plus de 10 % des effectifs étudiants de la Faculté. Parmi eux figuraient 159 boursiers. 10 annulations ont été enregistrées.

*Le détail des inscrits par mentions est projeté.*

204 étudiants étaient inscrits en droit et 433 en EG. Ces dernières années, le nombre d'étudiants inscrit en EAD a augmenté en droit, notamment en L1 et en L2. De plus, presque un tiers des étudiants de licence d'EG sont inscrits en EAD.

Néanmoins, l'EAD demande beaucoup d'échanges entre responsables pédagogiques et avec la scolarité. Le GT EAD offre un cadre de négociation. Ce collectif de discussion fonctionne bien, notamment avec les juristes.

De plus, il faut faire face à des enjeux de capacité d'accueil. Il s'agit de conserver une bonne qualité de service. Aussi, le recrutement des étudiants est spécifique : les étudiants doivent être en mesure de travailler à distance.

Amin CHIKAOUI remarque que l'EAD est une modalité d'enseignement particulière, qui attire un profil particulier d'étudiants. Un absentéisme en présentiel peut révéler un souhait d'EAD. Inversement, des étudiants en EAD veulent revenir à la modalité présentielle.

Élodie LOUBARESSE indique qu'il existe une charte de l'EAD pour l'EG et une seconde pour le droit. Ces chartes définissent des modalités pédagogiques. Ainsi, un travail de convergence est amorcé pour ces deux chartes.

### Synthèse des travaux du GT

Tout d'abord, il faut noter que le GT poursuivra ses travaux l'an prochain.

Cette année, le GT a abordé des questions d'organisation :

- capacités d'accueil (tensions sur les salles disponibles pour l'organisation des examens en présentiel, notamment en janvier, etc.) ;
- calendrier de la formation ;
- sessions de candidatures (réduction de la durée des sessions de candidature, question sur l'intérêt de la seconde session qui accroît la charge de travail des services en septembre) ;
- suivi des redoublants.

Le GT s'est également intéressé à la convergence des chartes de l'EAD de l'EG et du droit. Des spécificités devront toutefois être maintenues. Aujourd'hui, ces deux chartes se distinguent par les éléments suivants :

- présence de deux catégories de matières en droit (matières fondamentales avec TD et matières complémentaires sans TD), associées à des particularités en termes de crédits ECTS et de rémunération des enseignants ;
- présence de deux modes de calcul de la rémunération ;
- spécificités pédagogiques de l'EG (enregistrement des classes virtuelles, syllabus, mise à disposition des devoirs intermédiaires dès le début du semestre).

De plus, le GT s'est intéressé à la rémunération de l'EAD. Le système de rémunération actuel a été établi en 2015 pour mettre en avant les interactions des enseignants de l'EAD.

D'une part, pour l'EG, le calcul de la rémunération s'opère ainsi : 10 heures de TD + 1 heure par étudiant actif (étudiant présent à au moins une session d'examen), sans plafond et avec une prise en compte des classes virtuelles. D'autre part, pour le droit, le calcul de la rémunération des matières fondamentales suit cette formule : 20 heures de TD + 2 heures de méthodologie + 1 heure par étudiant actif à partir du onzième étudiant. Pour les matières complémentaires, le calcul est le suivant : 10 heures de TD + 0,5 heure par étudiant actif à partir du onzième étudiant.

Néanmoins, ce système est complexe à mettre en place et pose une question d'équité. De plus, il paraît dépassé en raison de l'augmentation du nombre d'étudiants.

Ainsi, il est question d'élaborer un cadrage commun, fondé sur un forfait. Ce nouveau système offrirait :

- une meilleure visibilité pour les services administratifs et RH ;
- plus de transparence pour les enseignants ;
- une accélération du paiement des vacataires ;
- une mise en cohérence avec le système de rémunération du présentiel.

Par ailleurs, le GT estime qu'un changement de règles ferait peser des incertitudes sur les services 2024-2025. En effet, ils sont déjà en cours d'élaboration.

Aussi, le GT constate que les effectifs sont assez variables selon les années, notamment pour la L1/L2 accélérée.

Le GT a identifié trois scénarios :

- forfait unique de 50 heures de TD, équivalent à un cours en présentiel de 33 heures ;
- forfait de 50 heures de TD pour les matières fondamentales et un forfait de 20 ou 30 heures de TD pour les matières complémentaires ;
- plafond de 50 heures de TD (calcul fondé sur le nombre d'étudiants), qui permettrait une prise en compte de la variabilité des effectifs.

#### RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNEMENTS : PLAFONNEMENT (VOTE)

À l'issue de la réunion organisée en juin par le GT avec la Direction, il est proposé d'intégrer un plafond de 50 heures de TD en 2024-2025. Un forfait de 50 heures de TD pour les matières fondamentales et de 20 ou 30 heures pour les matières complémentaires serait ensuite introduit en 2025-2026.

Amin CHIKAOUI précise que les enseignants de l'EAD s'engagent à respecter une charte de service (nombre d'interactions en classes virtuelles, devoirs à corriger, préparation d'un plan de cours et de ressources documentaires).

Élodie LOUBARESSE indique que le GT continuera à se réunir pour traiter des points récurrents. Le GT échangerait sur le calendrier de la formation, le calendrier des candidatures, les nouvelles maquettes, les pratiques pédagogiques, ou encore les évolutions techniques (eCampus, etc.).

Stéphane MORVAN demande si les enseignants de l'EAD enseignent également en présentiel.

Amin CHIKAOUI répond que certains vacataires enseignent uniquement en EAD. Les enseignants de l'EAD enseignent également en présentiel, pour l'essentiel.

Élodie LOUBARESSE ajoute qu'en EG, les enseignants peuvent enseigner la même matière en EAD et en présentiel.

Amin CHIKAOUI explique que le niveau d'exigence de l'EAD est le même que celui du présentiel. Les étudiants de l'EAD passent les examens dans les mêmes conditions que les autres étudiants. Des étudiants de l'EAD poursuivent ensuite leurs masters en présentiel. Leur niveau est le même.

Pauline ABADIE suppose qu'il doit exister une forme de droit d'auteur pour le matériel pédagogique créé par les enseignants (diaporamas, etc.).

Élodie LOUBARESSE indique que les auteurs peuvent créer des ressources pédagogiques dans le cadre d'appels à projets. De plus, beaucoup d'enseignants de droit utilisent les ressources de l'UNJF. Par ailleurs, certains enseignants utilisent des captations de certains passages de leurs cours. Pour autant, les étudiants préfèrent s'appuyer sur des documents écrits.

Pauline ABADIE demande si le matériel pédagogique créé par les enseignants est conservé et réutilisé.

Élodie LOUBARESSE répond que des enseignants d'économie ont repris des documents d'autres enseignants, avec leur accord.

Amin CHIKAOUI note que les ressources créées peuvent être mises en commun.

Aude FARINETTI demande si la sélection des étudiants s'opère *via* Parcoursup.

Élodie LOUBARESSE répond que la sélection s'opère par eCandidat et Mon Master. Des entretiens sont également réalisés pour les L3 et les M1. La sélection est plus compliquée en L1 ou en L2, où moins d'éléments d'historique sont disponibles.

Amin CHIKAOUI relève que le fil conducteur d'un cours d'EAD est plus important que la ressource utilisée en elle-même. La personnalité de l'enseignant a son importance. Un cours fondé sur trois ouvrages de référence peut être de très bonne qualité.

Julien BOUDON remarque qu'une disposition réglementaire pourrait être définie pour les étudiants qui redoublent plusieurs années de suite en EAD.

Élodie LOUBARESSE note que le GT a abordé cette question.

Emmanuel DUBOIS convoque les étudiants redoublants dans un entretien au deuxième redoublement.

Julien BOUDON observe que les frais d'inscription des redoublants sont actuellement divisés par deux. Ces frais pourraient être modifiés.

Élodie LOUBARESSE précise que certains étudiants travaillent à temps plein. Il existe une forme de contrat pédagogique implicite avec eux. Pour autant, le tarif des redoublants a un peu augmenté. Aussi, certains étudiants ont à cœur de poursuivre leur projet même lorsqu'il peine à avancer.

Julien BOUDON signale qu'un forfait efface les disparités qui peuvent exister entre les années. Les L1 et les L2 fournissent un grand nombre de copies à corriger. Or, dans les CM, les enseignants ne corrigent pas de copies de devoirs. Un cours de master de 30 étudiants sans copies de devoir à corriger demande une moindre charge de travail qu'un cours de L1 en EAD de 70 étudiants.

Par ailleurs, il faut noter que des étudiants d'EAD ont de très bons résultats.

Le doyen note que le dispositif de l'EAD est exceptionnel et rend un grand service.

En tout état de cause, la discussion ouverte sur la rémunération de l'EAD vise à réduire une disproportion qui peut exister sur certains enseignements au regard du travail fourni par les enseignants. Il s'agit d'éviter des rentes de situation.

Le fait que des enseignants se réfugient en master pose aussi question, notamment en droit privé. Une rotation des cours pourrait être envisagée. Par exemple, un constitutionnaliste pourrait enseigner le droit administratif.

Julien BOUDON souligne que l'EAD implique un suivi des étudiants au cours du semestre et une correction des copies à la demande et avec des devoirs.

Le doyen remarque qu'une prime au nombre d'étudiants pourrait être envisagée. Des enseignements de licence pourraient aussi être obligatoires pour les enseignants de master.

Julien BOUDON relève l'existence à Reims d'une prime pédagogique pour les enseignements de licence.

Le doyen note que les questions des primes, des cohortes importantes d'étudiants, des corrections, ou encore des traitements des candidatures doivent être présentées à l'Université.

Par ailleurs, la modification du système de rémunération de l'EAD constitue le premier jalon d'une réflexion.

Julien BOUDON insiste sur l'importance d'une simplification de ce système de rémunération.

Le doyen observe que l'EAD était initialement prévue pour un petit nombre d'étudiants. C'est pourquoi les calculs de rémunération s'opèrent encore à la main. Le nombre d'étudiants présents est compté à chaque cours. Il s'agit d'une opération chronophage.

Stéphane MORVAN suppose que les 50 heures de TD n'incluent pas les temps de correction.

Le doyen le confirme.

Amin CHIKAOUI estime que des cours de 10 heures ou de 12 heures méritent bien un forfait de 20 heures, compte tenu de l'investissement demandé pour leur préparation. Par ailleurs, le plafond de 50 heures permet d'éviter des dérives. Ce système serait plus équitable.

Julien BOUDON pense que le nombre d'étudiants devrait être pris en compte dans le calcul de la rémunération. Ainsi, ce calcul pourrait s'opérer avec au plus deux ou trois paramètres, pour rester simple et clair.

Le doyen suggère que ces éléments soient intégrés au système dans un second temps. En 2024-2025, un plafond de 50 heures pourrait être introduit. Puis, avant 2025-2026, une réflexion sera conduite sur ce système de rémunération. Parallèlement, des travaux plus globaux seront menés sur la formation initiale.

En définitive, le nouveau système de rémunération des EAD ne vise pas à faire des économies. Il s'agit seulement de simplifier la gestion administrative de ces enseignements et de supprimer certains abus.

Emmanuel DUBOIS estime que les vacataires aimeraient bien connaître le système de rémunération des EAD avant leur recrutement.

Par ailleurs, la CFVU devrait étudier le nouveau système de rémunération pour l'intégrer au référentiel de l'Université. Autrement, l'Université risquerait de reprocher à la Faculté de ne pas respecter le référentiel, qui prévoit des modules de 32 heures équivalent TD. Pour autant, une UE d'EAD peut être considérée comme un module et demi.

Le doyen indique que cette question pourra être portée en septembre à la CFVU.

*À la majorité, avec une abstention, le Conseil de faculté approuve :*

- *le plafonnement de la rémunération des EAD à 50 heures de TD en 2024-2025 ;*
- *un forfait de 50 heures de TD pour la rémunération des matières fondamentales et de 20 à 30 heures de TD pour les matières complémentaires en 2025-2026.*

Julien BOUDON s'abstient, dans la mesure où une réflexion visant à faire évoluer le système de rémunération des EAD est annoncée pour l'année prochaine. Il ne souhaite pas voter sur un principe figé pour 2025-2026.

### C. COMMISSION RECHERCHE - RETOUR SUR L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

*Delphine Placidi-Frot et Clotilde Coron sont présentes dans ce point.*

Delphine PLACIDI-FROT indique que la Faculté a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Programmes de recherche en SHS piloté par l'agence nationale de recherche (ANR). Cet AMI vise à apporter un éclairage à la puissance publique. Il demande de construire des consortiums scientifiques

d'établissements universitaires (universités et grandes écoles) et d'ONR (CNRS, etc.), à l'échelle nationale. L'AMI propose neuf thématiques de SHS :

- l'évolution des démocraties ;
- la question du travail ;
- les âges de la vie ;
- les religions ;
- les civilisations et les troubles géopolitiques ;
- les conséquences du changement climatique ;
- les évolutions des habitats et des modes de vie ;
- la préservation du patrimoine culturel ;
- l'impact social et sociétal de la pratique sportive.

Les financements peuvent dépasser le cadre des SHS. Paris Saclay s'est engagée sur quatre consortiums thématiques.

Étonnamment, Paris Saclay ne s'est pas engagée dans la thématique du changement climatique. L'AMI a été ouvert le 15 mars, lorsque l'Université était sous administration provisoire. La Maison des sciences de l'homme (MSH) Paris Saclay a été embarquée dans le copilotage de la candidature à l'AMI. Les directeurs de laboratoire et les vice-doyens et vice-présidents Recherche ont été également mobilisés.

Très vite, un premier consortium s'est structuré sur l'IA et le travail, impliquant les partenaires suivants : Paris 1, l'Université de Lorraine, l'Université de Bourgogne, l'Université Grenoble-Alpes, le CNRS, l'INRAE, l'INRIA, l'IRSN, le CEREQ. Le consortium associe aussi différentes parties prenantes (associations, France compétences, France Travail, réseaux de professionnels, instituts de recherche hors universités). Le consortium devrait aussi intégrer des partenaires internationaux, comme l'Université de Laval qui dispose d'une chaire IA.

Paris Saclay a également rejoint un consortium sur le patrimoine culturel piloté par l'Université de Cergy-Pontoise, au prisme très large du patrimoine culturel contemporain, qui remonte jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Paris Saclay s'implique notamment dans l'axe « patrimoine et environnement », impliquant Marie Cornu (ENS Paris Saclay) et Caroline Moine (UVSQ).

Paris Saclay participe aussi au consortium sur l'enfance et la jeunesse, piloté par l'Université Paris Nanterre. Ce consortium intéressera les sociologues de la jeunesse de Versailles et d'Évry, mais aussi des enseignants-chercheurs de droit et d'EG. En effet, la jeunesse renvoie notamment aux inégalités, ou encore aux mobilisations. Ce consortium est scientifiquement hétéroclite, compte tenu du très grand nombre d'universités membres, mais aussi de très grande qualité.

Enfin, Paris Saclay prend part à un consortium sur la démocratie, porté par l'Université Paris 1, au prisme assez large : réflexion théorique sur les enjeux de la démocratie ; démocratie et mémoire (mémoire *post*-conflictuelle, etc.) ; inégalités et redistribution ; mobilisations démocratiques « de la ZAD à l'ONU ». L'axe « démocratie et environnement » pourrait aussi être intégré. Ce consortium comprend Paris 1, Paris 2, Paris School of Economics (PSE), l'Université de Picardie Jules Verne (laboratoire CURAPP), l'Université de Strasbourg, l'Université de Caen Normandie, ou encore l'INALCO.

Delphine PLACIDI-FROT est provisoirement la coordonnatrice scientifique de Paris Saclay dans le consortium portant sur la démocratie. Toutefois, elle espère que cette fonction soit reprise par un collègue, ou bien qu'un ou deux autres coordinateurs scientifiques la rejoignent.

Les projets des consortiums s'étendent sur huit ans. Il importe donc de s'assurer de la pertinence de thématiques pour les laboratoires. Les consortiums permettent de structurer des réseaux et *in fine* d'obtenir d'autres financements, tels que des CIFRE.

Par ailleurs, tous les consortiums ont rendu leurs lettres d'intention le 30 mai, l'AMI ayant été ouvert en mars. Il s'agissait de lettres de quatre pages, tenant compte des critères de l'ANR. Des annexes comprenant des indicateurs (publications, doctorants, etc.) sont en cours de consolidation.

Un retour sera rendu par le jury de l'AMI en fin juillet, suivi d'un dépôt final du projet le 30 septembre, en anglais (les calendriers universitaires ne sont pas respectés).

Le choix de France Stratégie et de l'ANR reposera sur un jury de quatre personnes qui ne comprennent pas que des enseignants-chercheurs. Il s'agira d'un choix de nature politique. Ainsi, le consortium sur l'IA devrait être retenu. Il prépare donc déjà le dépôt final du projet.

Il semble qu'une cinquantaine de consortiums a été créée. Seuls 12 à 15 seront lauréats.

De plus, le jury pourra demander des fusions de consortiums. Parmi les cinq consortiums déposés, un pourrait être facilement agrégé avec celui de Paris Saclay, à savoir un consortium où participe l'Université Gustave Eiffel, l'IRES et le CNAM.

Clotilde CORON indique que lors d'une première réunion organisée avec les vice-présidents sur l'AMI, la thématique IA et travail est immédiatement apparue comme la thématique retenue par Paris Saclay. Cela était surprenant. En outre, les enseignants-chercheurs et les *Graduate schools* (GS) pouvant se positionner dans les différents consortiums ont été identifiés.

Toutefois, les GS peinent à solliciter des enseignants-chercheurs sur des sujets de recherche prédéfinis, d'autant plus que les consortiums étaient susceptibles d'évoluer en juillet.

Delphine PLACIDI-FROT indique qu'à ce jour, il s'agit seulement d'identifier les noms des enseignants-chercheurs qui s'impliqueront dans les projets, ou qui pourraient s'y intégrer les années suivantes (l'AMI dure huit ans).

De surcroît, l'AMI doit permettre une structuration scientifique de réseaux thématiques. En particulier, Jean Monnet pourra développer des synergies avec le CNRS et des ONR, notamment en termes d'accès aux ressources scientifiques et d'accompagnement des projets.

Aussi, les agents très compétents de la Direction Recherche et Valorisation (DIREV) de Paris Saclay seront ravis d'accompagner des projets de SHS. Ces derniers ont réalisé un travail considérable de bibliométrie dans le cadre du projet IA et travail. Ils ont également effectué une recherche réputationnelle dans la lettre d'intention du projet, pour identifier des colorations idéologiques et mieux comprendre comment les décideurs la percevront. Ce type d'AMI peut aider Jean Monnet à améliorer ses compétences d'accompagnement des projets de recherche.

Sandra CHARREIRE-PETIT craint un formatage lié à l'intégration de la MSH dans l'écosystème du CNRS.

Delphine PLACIDI-FROT précise que la publication de l'AMI SHS a été reportée d'un an, car le CNRS souhaitait la piloter. C'est pourquoi la MSH est positionnée en fer de lance du consortium.

Sandra CHARREIRE-PETIT associe la MSH et le CNRS.

Delphine PLACIDI-FROT objecte que la MSH Paris Saclay n'est pas le CNRS. La MSH est portée par l'UVSQ, qui compte peu de laboratoires du CNRS, et par l'ENS Paris Saclay.

Sandra CHARREIRE-PETIT note que les UMR sont plus nombreuses à l'UVSQ.

Delphine PLACIDI-FROT précise que des disciplines sont aujourd'hui absentes de la MSH. Un rééquilibrage est nécessaire.

Le doyen indique que la MSH se positionne nettement sur certaines thématiques, sur lesquelles la Faculté n'est pas investie. Lors de la première réunion de préparation de l'AMI, Sébastien Oliveau (directeur de

la MSH) a affirmé : « en SHS, Paris Saclay, c'est l'IA ». Pourtant, il vient tout juste de rejoindre l'Université et ne s'est pas encore rendu dans les laboratoires. De plus, la Faculté n'est pas spécialement portée sur l'IA ni spécialisée dans le droit social. Ce champ renvoie plus à l'Université d'Évry et à l'UVSQ, qui ont organisé les journées internationales de sociologie du travail (JIST) de 2024.

Par ailleurs, les GS ne participent pas au pilotage des candidatures de l'AMI.

Philippe AMRAM demande si la Faculté a choisi de ne pas mener de travaux autour de l'IA.

Le doyen répond qu'il ne va pas de soi d'envisager l'IA comme un champ d'études universel. Il n'est pas nécessaire d'avoir des notions d'IA pour comprendre la récente dissolution de l'Assemblée nationale. L'IA n'est pas au centre de la recherche du droit.

Delphine PLACIDI-FROT précise que l'initiative du projet IA et travail a été portée par les sociologues du travail de l'Université d'Évry, qui travaillent notamment sur l'industrie 4.0. Les sociologues de l'UVSQ les ont rapidement rejoints. En effet, il existe une forte communauté de sociologie du travail à Paris Saclay. L'association internationale des sociologues de langue française (AISLF) réunira 4 000 sociologues en 2028 à Paris Saclay.

Par ailleurs, trois semaines de réflexion ont été prises avant que le consortium IA et travail ne soit lancé. Ce délai a d'ailleurs fait perdre au consortium un certain nombre de partenaires.

Le doyen remarque que la thématique de l'IA semblait s'imposer dès la première réunion de préparation de l'AMI. Pourtant, il avait été annoncé en amont qu'un choix devait s'opérer entre plusieurs thématiques.

Aussi, la lettre d'intention du projet présente l'Université Paris Saclay ainsi : « le projet est porté par l'Université Paris Saclay (Université d'Évry, UVSQ, ENS Paris Saclay, AgroParisTech, CentraleSupélec), qui fédère cinq partenaires académiques et un ONR, le CNRS, dont les expertises se complètent stratégiquement ». Le périmètre employeur est oublié.

Sandra CHARREIRE-PETIT pense qu'une réunion à l'échelle des SHS de Paris Saclay périmètre employeur n'aurait pas fait spécialement émerger la thématique de l'IA. Des personnes veulent faire le bonheur du périmètre employeur malgré lui sans concertation.

Delphine PLACIDI-FROT précise que les directeurs de laboratoire sont présents au CODIREV.

Sandra CHARREIRE-PETIT n'a pas assisté à la réunion de préparation de l'AMI. Le CODIREV n'a pas choisi le projet.

Le doyen note que le calendrier de l'AMI SHS a été très rapide. Il reste à savoir si la Faculté trouvera un intérêt dans le projet.

Mathieu CROZET signale que les sociologues occupent une place importante dans les SHS de Paris Saclay. Or ils sont peu nombreux dans le périmètre employeur ou dans la Faculté Jean Monnet. La Faculté devrait donc occuper davantage de place dans la MHS.

Le doyen en convient.

Pauline ABADIE observe que le taux de succès des appels à projets des SHS est assez élevé.

Sandra CHARREIRE-PETIT signale que les règles de dépenses des financements peuvent être complexes.

Le doyen note que l'AMI SHS offrira *in fine* assez peu de fonds, pour une mise en œuvre complexe, sur des recherches pas nécessairement souhaitées par la Faculté. Cet AMI n'aura pas un apport considérable pour la recherche de la Faculté.

#### D. DON D'ŒUVRES D'ART À LA FACULTÉ - C. SIMÉANT

*Clarisse SIMÉANT intervient dans ce point.*

Clarisse SIMÉANT indique que par souci pratique, les musées délaissent les sculptures contemporaines, d'autant plus qu'elles sont souvent monumentales. Par conséquent, beaucoup de familles de sculpteurs contemporains récemment décédés sollicitent des institutions publiques pour mettre leurs œuvres en valeur.

Ainsi, Patrice Godard, responsable de la valorisation du patrimoine culturel de l'Université Paris Saclay, a été mis en contact avec des familles de sculpteurs, par l'intermédiaire d'une historienne de l'art.

##### Œuvres d'Albert Féraud

Il a été proposé à la Faculté d'accueillir des œuvres d'Albert Féraud (1921-2008), qui disposait d'un atelier à Bagneux. Ce gigantesque atelier est soumis à l'expropriation dans le cadre d'un grand projet de rénovation urbaine. La famille, pressée par un ultimatum de la mairie, a contacté l'Université. Les différentes composantes se sont positionnées sur une liste d'œuvres de ce sculpteur. Patrice Godard a opéré un arbitrage sur leurs choix.

Albert Féraud, membre de l'Institut de France, a reçu le premier grand prix de Rome en 1951. Dans les années 1960, il s'est lancé dans l'art conceptuel, à partir d'inox et d'acier récupéré en grande quantité. Le sculpteur César Baldaccini a beaucoup travaillé dans l'atelier d'Albert Féraud.

*Les photographies des deux sculptures d'Albert Féraud offertes à la Faculté sont projetées.*

Ces deux sculptures ne nécessitent aucun entretien et résistent à la pluie. La plus grande mesure trois mètres de haut. Elles seront placées sur des socles au niveau du chemin situé au-dessus du jardin menant à l'amphithéâtre. Ces œuvres seront reçues la deuxième semaine de juillet.

Jean-Philippe ALLARDI note qu'une sculpture d'Albert Féraud est mise aux enchères en fin juin pour le prix de 4 000 à 6 000 euros.

En outre, il serait intéressant d'organiser un cocktail pour l'accueil des œuvres, avec la famille de l'artiste.

Le doyen note que ce cocktail pourrait être organisé en septembre, une fois que les œuvres seront mises en valeur. Le chemin en question doit être réhabilité. Il est très glissant en hiver.

Clarisse SIMÉANT explique que la famille souhaite que les œuvres soient vues et mises en valeur. Elles les donnent à une institution pour en assurer la préservation. Par ailleurs, il faut noter qu'Albert Féraud a posé un jour devant des livres de droit dans l'Institut de France.

Le doyen remarque que l'atelier de Bagneux est situé à proximité de Sceaux.

Jean-Philippe ALLARDI indique que Bagneux a accueilli beaucoup de sculpteurs, qui utilisaient les matériaux d'anciennes industries. Du mobilier liturgique de l'église de Bagneux a été sculpté par des artistes contemporains. Enfin, quarante artistes professionnels exercent sur le territoire de Sceaux.

Philippe ANTOINE note que l'IUT accueillera une œuvre d'Albert Féraud.

Clarisse SIMÉANT ajoute que la Faculté de pharmacie en accueillera aussi.

## Œuvres de René Coutelle

Clarisse SIMÉANT indique que la Faculté a aussi été invitée à choisir des œuvres du sculpteur René Coutelle (1927-2012), qui a travaillé le marbre, l'albâtre, ou encore le granit. À la fin de sa vie, il a travaillé le bois. Il a sculpté des bustes et des oiseaux, dans l'abstraction.

La famille de l'artiste souhaite que ses œuvres soient mises en valeur. Elles sont fragiles et difficiles à déplacer.

Après une visite de l'atelier du sculpteur, la Faculté s'est positionnée sur différentes œuvres. L'accueil de Jean Monnet pourrait accueillir une œuvre monumentale. Patrice Godard doit encore arbitrer sur les vœux des différentes composantes.

Les œuvres qui seront accueillies feront écho à l'architecture de la Faculté, qui comporte des bâtiments datant de la fin des années 1960 et des années 1990.

Jean-Philippe ALLARDI précise que des œuvres de cet artiste sont exposées dans la galerie Martel-Grenier du boulevard Raspail (Paris 6).

Le doyen observe que la Faculté manquait d'œuvres d'art. Des événements culturels pourraient être envisagés en lien avec la ville de Sceaux. Les œuvres choisies s'accordent avec l'architecture de la Faculté. Le territoire de la Faculté est lié aux artistes en question.

D'autres propositions d'œuvres parviendront à la Faculté par Patrice Godard. Ce dernier organise la visite d'un atelier le 2 juillet.

Jean-Philippe ALLARDI remarque que des archives d'artistes tendent à disparaître. Une réflexion devrait être menée avec des historiens de l'art sur ce sujet.

Angélique MALLEC s'enquiert du coût de l'installation des sculptures.

Le doyen répond que les socles coûtent un peu plus de 5 000 euros.

Clarisse SIMÉANT précise que l'Université prend en charge le transport des sculptures.

Le doyen précise que des œuvres, telles que des tapisseries, ont été refusées en raison des coûts d'installation et de désinstallation.

Enfin, la donation sera défiscalisée grâce aux conseils donnés à l'université des enseignants-chercheurs du master Droit du patrimoine culturel.

Mathieu CROZET s'enquiert de l'état d'avancement du projet de rénovation de la maison des étudiants.

Le doyen répond que la DAPI a refusé catégoriquement la demande faite pour la maison des étudiants. Camille Galap, qui était présent le jour de la réception de la réponse de la DAPI, a été très surpris de ce refus. En effet, il a pu constater les besoins de la faculté en terme d'accueil des étudiants.

Pour autant, le projet n'est pas abandonné. D'ailleurs, le directeur de la DAPI souhaite rencontrer le doyen.

Mathieu CROZET demande si des alternatives à la construction sont possibles.

Le doyen suggère que la DAPI soit invitée dans un prochain Conseil de faculté. Actuellement, la DAPI se limite à réaliser des plans de programmation.

Julien BOUDON rappelle qu'une promesse de financement avait été faite.

Hans-Erik BELKHIRI demande comment la réponse de la DAPI a été motivée.

Le doyen indique que la DAPI souhaite que le projet se limite à une modulation de l'existant, sans construction de nouveau bâtiment.

Élodie PENHOAT indique que la DAPI travaille sur un schéma immobilier important de la Faculté d'Orsay.

#### E. CHANGEMENT DE DIRECTION DE L'IEJ

Le doyen rappelle que l'IEJ a longtemps été dirigé par Haritini Matsopoulou et Benoît Blottin. Ces derniers ont cédé leur place il y a trois ans à Karine Abderemane et à Sandrine Maillard.

Karine ABDEREMANE quitte la codirection de l'IEJ. Elle a pris beaucoup de plaisir à diriger cet institut judiciaire prestigieux. Les étudiants y préparent l'examen d'accès aux CRFPA ou le concours de l'ENM. Les intervenants extérieurs (magistrats, avocats) sont nombreux à soutenir cette préparation.

Aussi, Karine ABDEREMANE se réjouit d'avoir pu collaborer avec l'ensemble des services de la Faculté (service administratif de l'IEJ, service financier, service de la bibliothèque, service technique, etc.), nécessaires pour faire fonctionner l'Institut. Elle a pu avoir des échanges simples et efficaces avec l'équipe de la Direction.

De plus, le pourcentage de réussite à l'examen d'accès aux CRFPA reste excellent, malgré quelques variations annuelles. Ce pourcentage est très proche de celui de Paris 1 ou de Paris 2.

Durant ces trois années, la Direction de l'IEJ a fait face à certaines difficultés, qui ne sont pas propres à Paris Saclay. Les étudiants assistent moins fréquemment aux cours de l'IEJ, suivant de plus en plus souvent un double cursus en master 1 ou en master 2. Cet élément pose des difficultés pratiques, d'autant plus que les intervenants (enseignants, magistrats, avocats) sont assez peu friands de la modalité distancielle. L'association des directions d'IEJ de France, réunie la semaine dernière, affronte la même difficulté et cherche à identifier de bonnes pratiques.

Au sein de l'IEJ, il est rappelé aux étudiants l'importance de la connaissance du droit, de la justice, de ses mécanismes et de son actualité. Les enseignants leur fournissent des clés de lectures relatives aux risques, aux crises et aux grandes transformations actuelles. Ces connaissances sont fondamentales pour les futurs magistrats, avocats et fonctionnaires, porteurs d'une certaine éthique.

Désormais, Karine ABDEREMANE poursuivra ses travaux de recherche. Pour autant, elle sera présente lors des examens de la rentrée pour soutenir l'équipe exceptionnelle de l'IEJ, jusqu'en novembre.

Le publiciste Jean-Hugues Barbé prendra la fonction de codirecteur de l'IEJ à la rentrée. Il en est très honoré. La codirection conservera ainsi un équilibre entre droit privé et droit public.

Le doyen salue le travail exceptionnel de Karine Abderemane.

*Des applaudissements retentissent.*

Jean-Hugues Barbé a rejoint la Faculté il y a deux ans. Le binôme publiciste-privatiste a été instauré lors de l'arrivée de Benoît Blottin à la tête de l'IEJ, avec Haritini Matsopoulou, en 2016-2017. Une dynamique intéressante est ainsi créée. En effet, il est rare que le droit public soit représenté dans les IEJ à la hauteur des enseignements qui y sont dispensés.

#### III. POINT FINANCIER

*Vanessa Michaud intervient dans ce point.*

##### État des dépenses de la recherche

*Un tableau des dépenses de la recherche par laboratoire est projeté, avec le pourcentage d'exécution budgétaire.*

Vanessa MICHAUD indique que de nombreux laboratoires présentent une sous-exécution budgétaire en juin 2024.

#### État des dépenses HCC et ressources propres

Pour rappel, les HCC n'avaient pas suffi l'an dernier. Or cette année, le budget des dépenses HCC était trop bas, s'élevant à 1,5 million d'euros, contre 1,54 million en 2023. Pourtant, 80 000 euros de budget de fonctionnement avaient déjà été convertis en dépenses HCC dans le budget initial, qui comprenait également 139 000 euros de financement ORE.

Ce budget ne sera pas suffisant, en raison de l'augmentation des taux horaires des TD et des CM, à hauteur de 1,47 %. Cette augmentation est valorisée à environ 30 000 euros. Il faut aussi tenir compte des augmentations d'activité non prévisibles.

*Un tableau présentant la répartition des dépenses HCC au 21 juin 2024 est projeté.*

Le budget HCC est consommé à 60,34 % (907 000 euros). Il convient donc de réaliser des économies dans le budget de fonctionnement et le budget d'investissement, pour compléter le budget HCC.

Le doyen remarque que la Faculté présente un déficit chaque année dans le budget HCC. L'Université complète ce budget en novembre.

Emmanuel DUBOIS note que les arrangements réalisés avec les composantes dans le cadre des écritures de fin d'exercice sont économiquement favorables à l'Université.

Vanessa MICHAUD précise que l'Université a demandé de faire particulièrement attention sur le budget HCC.

Élodie PENHOAT remarque que les ressources propres de l'Université sont utilisées pour financer le budget HCC.

Emmanuel DUBOIS relève que les dépenses HCC des EAD, de l'apprentissage et de l'IEJ sont associées à des ressources, qui peuvent compléter le financement du budget HCC.

#### État des dépenses fonctionnement et investissement

Vanessa MICHAUD indique qu'en juin, le taux d'exécution du budget de fonctionnement est de 33,89 %. En effet, la Faculté vient de recevoir environ 172 000 euros, grâce à des appels à projets. La Faculté pourra ainsi poursuivre l'amélioration des équipements audiovisuels des salles et des amphithéâtres. Des bancs durables seront aussi installés.

Le doyen indique que des tables de jeu d'échecs et des tables de ping-pong seront aussi installées.

Vanessa MICHAUD ajoute que le budget de fonctionnement est exécuté à 44,62 %. Les dépenses de sécurité ont été importantes cette année.

#### État des GS et École doctorale

Vanessa MICHAUD indique que l'exécution budgétaire de l'École doctorale est faible. Des transferts pourraient être opérés entre l'École doctorale et les GS via les dépenses HCC. De plus, les moyens des GS ont augmenté.

Jean-Noël SENNE remarque qu'un moindre recours aux dépenses HCC permettrait d'augmenter les activités de recherche.

Le doyen note que ce changement doit émaner du ministère.

## Fermeture estivale

Vanessa MICHAUD indique que les demandes d'achat pour le fonctionnement et l'investissement ne seront plus prises en compte à partir du 15 juillet. Pour la recherche, cette échéance est fixée au 22 juillet.

De plus, Séphora Samtchar, responsable des projets de recherche (service financier et logistique) quitte ses fonctions en juillet et doit être remplacée.

Emmanuel DUBOIS demande si les recettes sont susceptibles de diminuer.

Vanessa MICHAUD indique qu'en 2024, la Faculté d'Orsay reçoit 15 % des recettes des frais d'inscription au lieu de 10 %.

Emmanuel DUBOIS s'enquiert de l'évolution des recettes.

Élodie PENHOAT indique qu'il existe des difficultés dans l'évaluation des recettes de l'année. En effet, les recettes ne sont pas toutes titrées. Ce point sera évoqué à l'occasion de la préparation du prochain budget, au Conseil de faculté de septembre.

## IV. POINT RESSOURCES HUMAINES

*Raphaël Brett et Élodie Penhoat interviennent dans ce point.*

### A. SITUATION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

#### Enseignants titulaires

Raphaël BRETT indique que l'université souhaite maintenir ses effectifs d'enseignants titulaires. Chaque départ est remplacé. Une augmentation du nombre de titulaires dépend toutefois de choix nationaux.

#### Enseignants contractuels et vacataires

10 postes ministériels d'ATER sont répartis entre cinq sections. L'Université permet l'affectation de davantage d'ATER dans les sections concernées par des détachements. De plus, un ATER à 50 % a été recruté sur ressources propres.

Cette année, en cohérence avec la politique de la Faculté, il a été décidé de ne pas recourir aux contrats d'enseignement de type 384 heures équivalent TD, sauf à titre exceptionnel, lorsqu'une section connaît des départs en cascade.

De plus, la Faculté ne peut pas fonctionner sans les vacataires. Néanmoins, elle peine de plus en plus à bien les accueillir et à les rémunérer. Les personnes qui recrutent des vacataires sont priées de vérifier que ces derniers peuvent être rémunérés. Raphaël BRETT enverra un mail aux nouveaux responsables d'UE qui accueillent des chargés de TD.

En effet, l'agence comptable peut décider de bloquer les paiements de vacataires recrutés hors du cadre réglementaire. La DRH est très attentive sur le respect des règles de recrutement et les dérogations sont plus difficiles à obtenir.

Pour autant, la Faculté pèse de tout son poids pour conserver la possibilité de recourir à des élèves avocats pour assurer des TD. Néanmoins, il n'est pas possible de recruter des vacataires non étudiants et sans activité professionnelle.

Mathieu CROZET remarque que la section d'économie a demandé le recrutement d'un CDD sur un poste vacant. Elle en a besoin.

De plus, Jean Monnet est la dernière faculté francilienne à recruter des ATER. Ces recrutements s'opèrent lorsque le vivier est dépeuplé. Le calendrier de recrutement des ATER devrait être avancé de deux mois. La DRH ne répond qu'en juillet-août aux demandes d'ouvertures de CDD d'ATER pour des postes vacants en mai-juin. La DRH n'apporte aucune réponse lorsqu'elle est interrogée et le processus décisionnel est lent et compliqué, même lorsque la source de financement est identifiée.

Raphaël BRETT précise que la DRH travaille dans des conditions difficiles.

Alexandre RICARD confirme que des problèmes doivent être résolus au niveau de la DRH.

Mathieu CROZET indique qu'une enseignante en CDD dont le contrat est renouvelé depuis trois ans attend septembre pour renouveler son contrat. Or les cours auront commencé et elle aura un loyer à payer.

Guerric MEYLAN signale que la CCUPS 01-03, récemment réunie, fait état des mêmes besoins que ceux de la section d'économie.

Le doyen répond que le problème est connu.

Alexandre RICARD précise que la déléguée de la Faculté fait plus qu'assurer une liaison avec la DRH de l'Université.

Le doyen précise que la déléguée remplit davantage de missions que dans sa fiche de poste. C'est pourquoi il faut modifier cette organisation.

Élodie PENHOAT note que le changement d'une fiche de poste doit être associé à une modification de la rémunération.

Raphaël BRETT remarque que le Conseil de faculté peut émettre le vœu du retour d'une véritable DRH au sein de la Faculté.

Julien BOUDON indique que la Faculté est la dernière à recourir aux ATER. Les autres facultés ne comprennent pas ce besoin. Il faut expliquer ce besoin à l'Université.

Le doyen observe que Camille Galap a déjà été président de l'université du Havre, où les SHS sont très développées. Il est donc parfaitement conscient de ce besoin. Il a été surpris que la règle des trois ans soit imposée pour les thèses de Jean Monnet. Le nouveau président pourra peut-être insuffler un vent nouveau sur cette matière.

Julien BOUDON réfléchit avec Sylvie Pommier et Michel Guillard à un statut intermédiaire consistant à rémunérer les ATER en temps plein pour 110 à 120 heures à temps plein (deux tiers du service). Ce statut intermédiaire a été proposé au ministère, dans le cadre de la mission de Sylvie Pommier. Les doctorants doivent pouvoir bien finir leur thèse, sans être submergés par des TD et des copies à corriger. L'investissement opéré pour ces ATER à temps partiel permet aussi de réduire la durée des thèses. Paris Saclay pourrait faire partie d'universités expérimentatrices de ce statut d'ATER.

Emmanuel DUBOIS remarque que ce statut doit être associé à des moyens financiers. Par ailleurs, Raphaël Brett a précisé dans une réunion du Conseil de faculté de 2022 que l'Université Paris Saclay était riche, ayant assisté à une réunion sur le budget.

Raphaël BRETT précise que ce propos renvoyait au fonds de roulement de l'Université. Son utilisation et sa répartition dépendent de choix budgétaires de l'Université.

Le doyen indique que la présentation des budgets des laboratoires de Jean Monnet a suscité l'étonnement en CAC. La construction d'une réelle politique de SHS dans l'Université peut être espérée.

Emmanuel DUBOIS note qu'il y a deux ans, le fonds de roulement était déjà mobilisé pour des travaux immobiliers d'autres facultés sur plusieurs années. Il faut agir aujourd'hui pour dégager des marges de manœuvre dans quelques années, par la négociation.

Le doyen ose espérer que la baisse de budget subie l'an dernier par la Faculté ne se reproduira pas l'an prochain. Il s'agira peut-être d'un espoir déçu.

Emmanuel DUBOIS s'en réjouit et il note que l'Université n'a pas d'intérêt à laisser la Faculté en déficit social.

Le doyen précise que l'Université ne supprime pas de postes, contrairement à d'autres universités. L'Université dispose aussi de fonds pour renouveler ses équipements. Paris Saclay demeure bien lotie.

Emmanuel DUBOIS remarque que l'Université doit bien se positionner dans le PEPR. En effet, les investissements immobiliers peuvent être financés par la région.

Le doyen indique que la demande relative à la Maison des étudiants est inscrite dans le plan immobilier.

## B. SITUATION DES PERSONNELS BIATSS

### Cartographie du personnel

Élodie PENHOAT indique que 93 agents BIATSS sont nommés à la Faculté, dont 84 sont en poste.

La répartition des agents BIATSS par catégories est la suivante : 60 % d'agents en catégorie C ; 25 % d'agents en catégorie B ; 15 % d'agents en catégorie A. De plus, 73 % de ces agents sont des femmes. Leur répartition par statuts est la suivante : 65 % d'agents titulaires ; 32 % d'agents en CDD ; 3 % d'agents en CDI.

Les CDD sont généralement sur trois ans. Des CDI commencent à apparaître. Les contractuels sont aidés à passer les concours, mais une fois lauréats, ils peuvent difficilement devenir titulaire au sein de la Faculté.

Le doyen remarque que la ventilation des catégories de la Faculté pourrait être comparée à celle des services centraux de l'Université. En effet, les postes qui y sont créés réduisent les ouvertures de postes possibles des composantes et notamment dans celles du périmètre employeur. Il est ennuyeux que les composantes soient si peu dotées d'agents en catégorie A.

Vanessa MICHAUD note que dans la Faculté, des agents de catégorie C effectuent un travail relevant de la catégorie B.

Alexandre RICARD le confirme.

*La répartition des agents BIATSS par service est projetée.*

Élodie PENHOAT note que les agents BIATSS sont notamment présents au SEF, au SREP et au service intérieur et technique.

Le doyen note que la bibliothèque n'est pas incluse dans le graphique.

Élodie PENHOAT indique que 10,39 % des 93 agents BIATSS sont en congé de longue durée. Pour compenser leur absence, la Faculté finance sept postes sur ressources propres.

### Mouvement entrant et sortant

De juillet 2023 à juin 2024, 18 départs et 19 arrivées ont été constatés. Le taux de rotation est de 24 %. De plus, en juin, quatre agents ont été promus agents de catégorie B (trois par voie de concours et une

par liste d'aptitude). Tous les agents qui ont passé des oraux blancs organisés par la Faculté ont été lauréats.

Julien BOUDON suppose que les lauréats quitteront la Faculté.

Élodie PENHOAT répond que les lauréats rejoignent un poste de catégorie B. La Faculté peut tenter de transformer leurs postes.

### Télétravail

47 agents BIATSS pratiquent le télétravail et 37 ne le pratiquent pas.

Julien BOUDON demande si des données sur le nombre de jours télétravaillés peuvent être extraites.

Élodie PENHOAT ne dispose pas de l'outil permettant cette extraction.

Le doyen précise que les agents BIATSS peuvent télétravailler au plus deux jours par semaine, sauf en cas d'aménagement de poste.

Élodie PENHOAT précise que la Faculté applique le règlement intérieur de l'Université pour le télétravail, sans outil de contrôle. Néanmoins, des règles plus strictes pourraient être définies pour la Faculté.

### V. MANIFESTATIONS : REPAS DE FIN D'ANNÉE, RENTRÉE SOLENNELLE, FÊTE DE LA SCIENCE, SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le doyen indique que les manifestations suivantes sont prévues :

- barbecue - 4 juillet ;
- repas de fin d'année au restaurant du CROUS (au-delà de la *garden party* sous le grand chêne, et de la rentrée solennelle, il n'existait pas de temps de rencontre) ;
- vœux ;
- rentrée solennelle - 17 octobre ;
- fête de la science de Paris Saclay - septembre/octobre ;
- semaine du développement durable;

Lors de la semaine du développement durable, des événements scientifiques seront organisés (conférences, colloques). Surtout, au cours de cette semaine, les enseignants seront incités à faire des liens avec la thématique du développement durable.

### VI. QUESTIONS DIVERSES

*En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 17 heures 50.*

*Le Doyen*

*Charles Vautrot-Schwarz*

